

**Extrait du registre des arrêtés du Maire****Arrêté n° 2026-046****Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Mme Patricia GALLET, quatrième Adjointe au Maire**

Le Maire de la commune de SAINT-PIREST ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 ;

Vu le procès-verbal de l'élection municipale du 15 mars 2026 ;

Vu la séance du Conseil municipal du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation du Conseil municipal ;

Vu la délibération n°2026/06 du 20 mars 2026 portant élection du Maire ;

Vu la délibération n°2026/07 du 20 mars 2026 portant détermination du nombre d'Adjoints au Maire ;

Vu la délibération n°2026/08 du 20 mars 2026 portant élection des Adjoints au Maire et le procès-verbal y afférent ;

Vu la délibération n°2026/10 du 20 mars 2026 portant délégations du Conseil municipal au Maire ;

Considérant que l'article L.2122-18, susvisé, dispose que si le Maire est seul chargé de l'administration, il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints ;

Considérant que la délibération n°2026/10, susvisée, autorise la subdélégation des matières déléguées par le Conseil municipal au Maire ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche de l'administration communale de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice de Mme Patricia GALLET, quatrième Adjointe au Maire.

ARRÊTE**Article 1^{er} :**

Sous la surveillance et la responsabilité du Maire, délégation de fonction est donnée à Mme Patricia GALLET, quatrième Adjointe au Maire, à compter du 23 mars 2026, pour remplir les fonctions relatives aux domaines de compétences concernant :

- ❖ urbanisme : instruction et délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme ; enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme ; engagement des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine ;
- ❖ cimetière : délivrance et reprise des concessions des cimetières ;
- ❖ affaires sociales : pilotage des actions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et liaison avec les services externes (Caisse d'Allocations Familiales – CAF, CCAS de Privas, Fonds Unique Logement – FUL, Électricité De France – EDF, etc.).

Article 2 :

Il est également donné délégation de signature à Mme Patricia GALLET, quatrième Adjointe au Maire, pour signer :

- ❖ les autorisations d'urbanisme (Déclaration Préalable – DP, Permis de Construction – PC, Certificat d'Urbanisme – CU, Permis d'Aménager – PA et Permis de Démolir – PD) ;
- ❖ les arrêtés relatifs aux procédures de mise en péril d'un bâtiment ;
- ❖ les arrêtés relatifs aux travaux réalisés dans le cimetière ;
- ❖ les procédures de délivrance et de reprise de concessions dans le cimetière ;
- ❖ les attributions d'aides versées dans le cadre du CCAS ;
- ❖ l'engagement des dépenses de fonctionnement pour le CCAS dans la limite des crédits votés au budget primitif ;
- ❖ les conventions avec le Conseil départemental, pour le FUL, et le CCAS de Privas.

Article 3 :

Cette délégation peut être retirée à tout moment dans les mêmes formes que son attribution et elle ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Mme Patricia GALLET, quatrième Adjointe au Maire.

Article 4 :

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé. Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Ardèche et au comptable public.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon CEDEX 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Publié le **23 MARS 2026**

Notifié le

Signature de l'élu :

Fait à SAINT-PRIEST, le 23 mars 2026

Madame le Maire
Sandrine CHAREYRE

